

**Pour sortir de l'hypocrisie**

**100 ans de prohibition, ça suffit !**

# **Cannabis Sans Frontières**

**(Alternative écologique)**

**Mouvement pour les libertés**

Vendredi 9 octobre 2009

## **COMMUNIQUE DE PRESSE N°24**

### **Atteint de la maladie de Crohn, interpellé comme un « terroriste » parce qu'il se soigne au cannabis sativa ! Quand la répression aveugle frappe durement les plus fragiles...**

*Cannabis Sans Frontières–Mouvement pour les Libertés* s'élève contre l'arrestation, vendredi 2 octobre au matin, de Monsieur Jacques Dupont\* et sa femme, et dénonce la procédure engagée contre lui pour consommation de cannabis. Monsieur Dupont est atteint de la maladie de Crohn. Il a choisi de soulager ses douleurs en ayant recourt au cannabis, qu'il cultivait chez lui à cet effet.

Produisant du cannabis à seule fin d'apaiser ses souffrances physiques, il a été interpellé à son domicile au lever à 6 heures et demi du matin. A 7h20, il était placé en garde à vue. Et il devrait passer en jugement fin novembre.

Selon Jacques Dupont, sa douleur est efficacement soulagée par le cannabis – sans effets secondaires pénibles –, comme cela est reconnu en dehors des frontières françaises. Il a choisit ce type de traitement pour éviter les traitements « légaux », moins efficaces, et dont les effets secondaires sont parfois difficiles à supporter.

L'arrachage des huit pieds de Cannabis Sativa de Jacques Dupont correspond à une « mise en danger d'autrui » et s'apparente à de la « non assistance à personne en danger ».

Nous continuons de dénoncer les points de vue dogmatiques de l'AFSSAPS (l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) et du législateur, exclusivement préoccupés d'une "morale" qui n'a aucune forme de pertinence dans la situation médicale parfois dramatique de personnes, comme Jacques Dupont, victimes de pathologies lourdes telle la maladie de Crohn ou la sclérose en plaques, entre autres...

En 2007, une étude de l'OFDT (Observatoire français des drogues et toxicomanies) relevait que la France compterait 200 000 autoproducteurs de cannabis. L'OFDT recensait alors soigneusement les motivations de ces cultivateurs « en placard » : la recherche d'une qualité garantie du produit, la peur d'être confronté aux nombreuses et fâcheuses conséquences du « deal de rue », l'économie réalisée par rapport au marché noir et l'entretien d'un réseau social et coopératif (dons, échanges, etc)... Malheureusement, l'OFDT omettait une raison essentielle pour se livrer à l'autoproduction (« autoculture » dans le vocabulaire de l'OFDT) en dépit des risques légaux : l'automédication à des fins thérapeutiques.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1,5)

TEL : 0614815679 ou 0952738153 ; SKYPE : farid3h ; MSN : [farid@no-log.org](mailto:farid@no-log.org)

CONTACT : <[csf2009@free.fr](mailto:csf2009@free.fr)> ; <http://cannabissansfrontieres.org>

A l'heure où le Mexique et l'Argentine ont décidé de légaliser la consommation personnelle de cannabis, alors qu'en Californie et ailleurs on discute d'encadrer le commerce de cette plante en lui appliquant un régime fiscal le normalisant, tandis que depuis plus de dix ans maintenant de nombreux Etats ont légalisé le recours à ses usages thérapeutiques, le harcèlement dont est victime la famille de Monsieur Dupont est particulièrement scandaleux.

Rappelons qu'à l'instar de Jacques Dupont, ce sont des milliers de malades qui sont privés des soulagements que le cannabis peut leur procurer – et auxquels ils ont droit. Ce 15 octobre, c'est une personne atteinte de sclérose en plaques, Olivier Asetgiano, qui doit passer en jugement pour l'herbe qu'il cultive aussi à des fins thérapeutiques (Cf. communiqué n°21).

Nul ne peut interdire à quelqu'un de recourir aux soins dont il a besoin.

Une pétition en faveur de la légalisation du cannabis à des fins thérapeutiques a été mise en ligne, ce mois d'août, sur le site [lapetition.be](http://lapetition.be). Une première initiative afin que cesse le scandale de cette médecine interdite.

*Cannabis Sans Frontières–Mouvement pour les Libertés* invite les personnes indignées par ce que vient de subir ce père de famille malade à signer cette pétition, à se joindre à la campagne pour la légalisation du cannabis thérapeutique, pour que les personnes atteintes de pathologies dont les traitements lourds sont difficiles à supporter retrouvent enfin leur dignité.

Que l'on rende ses plantes et son matériel de culture à Jacques Dupont pour qu'il puisse se soigner librement !

*\* Parce qu'il craint des complications pour sa famille et son entourage, de nouvelles poursuites judiciaires, parce qu'il ne veut pas que cette affaire nuise davantage à sa réputation et qu'il s'estime déjà lourdement sanctionné, Monsieur Jacques Dupont apparaît sous un nom d'emprunt (comme lui, ils sont des milliers dans la clandestinité à subir une loi inique, victimes de l'hypocrisie)*

<http://cannabissansfrontieres.org/>

Chaque soir en direct, regardez le « nouveau 20 heures »  
sur le site <http://lenouveau20h.info>

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1,5)  
TEL : 0614815679 ou 0952738153 ; SKYPE : farid3h ; MSN : [farid@no-log.org](mailto:farid@no-log.org)  
CONTACT : <[csf2009@free.fr](mailto:csf2009@free.fr)> ; <http://cannabissansfrontieres.org>